



## végétation et constructions illicites

Par **JULIE56**, le **26/01/2012** à **18:05**

Bonjour , mon voisin se plaint aujourd'hui , qu'il y a deux ans mon lierre est grimpé sur son garage , aurait infiltré une tuile et provoqué des infiltrations de pluie, et demande réparation.

A noter /

- qu'il s'en plaint parce que je lui ai demandé de tailler son mimosa planté contre mon mur et qui fait une dizaine de mètre de haut , presque autant d'envergure , et qui pènètre chez moi de 2,3 mètres.
- que ses constructions ont été édifiées sur mon mur , sans mon autorisation, sans permis de construire.
- que les fameuses tuiles sont en amiante
- que d'après la loi , il a le droit de couper lui même les ronces et racines ( donc lierre je suppose)
- que j'ai moi même procédé à l'enlèvement du lierre il y a deux ans
- qu'il a enlevé les tuiles en bordure et veut à présent faire croire que je les ai arrachées....

Quels sont mes droits et recours? et les siens ?

Je ne sais plus quoi faire....Merci pour vos réponses